

Réglement interieur EcoSave

Objectif général : diffuser la culture environnementale et changer les comportements ;

- Préserver les milieux naturels en évitant d'y jeter des déchets, en veillant au respect de la faune et de la flore.
- Encourager les bonnes pratiques (collecte et valorisation des déchets ménagers par tri et recyclage ou fabrication de compost, consommation des produits locaux frais, boycotter les emballages et les sacs en plastic..).
- Sensibiliser les étudiants grâce à des formations basées sur la culture environnementale et les pratiques à adopter.
- **ARTICLE 1:** Le mandat des membres du bureau est d'un an. Il s'étend du 1 septembre de l'année en cours jusqu'au 31 aout de l'année suivante.
- **ARTICLE 2:** Tout délit ou faute grave qui nuit a la paix au sein du club commis par un membre fait l'objet d'une sanction qui peut aller jusqu'à l'exclusion définitive du club (manque de respect envers d'autres ecosavers, vulgarité ...)
- **ARTICLE 3** : Tout retard après une (01) heure du début de la réunion est considéré comme une absence et sera sanctionné par un blâme
- **ARTICLE 4 :** La présence de tous les membres est obligatoire à toutes les activités organisées par le club.
- **ARTICLE 5**: Est membre du club toute personne inscrite, qui paie régulièrement ses cotisations et qui participe aux activités du club.
- **ARTICLE 6:** Les membres du club exclus définitivement ou démissionnaires perdent leur droit à l'égard de l'association et ne peuvent prétendre au remboursement de frais de cotisation et d'adhésion versés antérieurement.
- **ARTICLE 7 :** tout acte d'insubordination (membre qui n'effectue pas la tâche qui lui a été donne dans les delais) sera sanctionné par un blâme .
- ARTICLE 8 : tous les membres du club sont obligés de Payer une cotisation de 5DT par mois . En cas de difficulté passagère, il doit en informer le responsable finance et s'engager à régulariser sa situation dans le délai convenu avec ce dernier afin d'eviter de recevoir des relances .
- ARTICLE 9: tout membre qui recevra 3 blâmes sera exclue definitivement du club.